



DEJIC/CD

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU MARDI 3 JUILLET 2018 À 9h30

Sur convocations envoyées le quatorze juin deux mille dix-huit, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi trois juillet deux mille dix-huit à neuf heures trente à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. VIGNAU**, Maire de BEUSTE,
- **Mme FOURCADE**, Maire de MONTARDON,
- **M. CAUHAPÉ**, Maire de LESCUN.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme DESCLAUX**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à AHETZE (CGT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à IDRON (CFDT),
- **Mme CARRERE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OUSSE à SOUMOULO (FO),
- **M. LATCHERE**, Agent de maîtrise principal à MAULÉON-LICHARRE (FO), sans voix délibérative,
- **Mme BEBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB).

### ÉTAIENT ABSENTES ET/OU NON REPRÉSENTÉES :

⇒ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme DROUILLET**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à ARTIGUELOUVE (CGT),
- **M. DAULÉ**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à IDRON (CFDT),
- **Mme ETCHECAHARRETA**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à ASCAIN (UNSA),
- **Mme LARRABURU-OXOBY**, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à HÉLETTE (UNSA),

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme ARRIVILLAGA**, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives au CDG 64,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme DÉSERT**, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT au CDG 64.

I.	APPROBATION DU PROCÈS VERBAUX DU CTI DU 24 AVRIL 2018 .....	2
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 3 JUILLET 2018 .....	2
	A. AVIS SUR DES PROJETS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	2
	B. AVIS SUR UN PROJET DE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	3
	C. AVIS SUR UN PROJET DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.....	3
	D. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	3
	E. AVIS SUR DES PROJETS D'ORGANISATION DE SERVICE .....	3
	F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN.....	4
	G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE.....	4
	H. AVIS SUR UN PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL.....	5
	I. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS .....	5
	J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE OU DE MODIFICATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE.....	5
	K. AVIS SUR DES PROJETS DE GESTION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES .....	5
	L. AVIS SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	5
	M. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE OU DE MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE .....	6
	N. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE PERSONNEL .....	6
	O. INFORMATION SUR LES SUITES DONNÉES À UN AVIS DU CTI.....	7

## I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAUX DU CTI DU 24 AVRIL 2018

Le Président explique que lors de l'exécution du comité technique intercommunal du 24 avril 2018, les services du Centre de Gestion ont constaté une erreur concernant trois avis émis par l'instance. Il s'agit de trois projets d'organisation de service pour les communes de LAHOURCADE, NARCASTET et RAMOUS pour lesquels le collège des représentants du personnel a bien émis un avis défavorable par 6 voix contre et 1 abstention et non un avis favorable comme indiqué en page 9 du procès-verbal.

Les avis effectivement émis par le CTI ont été pris en compte :

- dans le courrier de notification aux collectivités, en date du 4 juin 2018,
- dans le compte-rendu succinct mis en ligne sur le site du Centre de Gestion.

Compte-tenu de ce rectificatif et conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CTI en date du 24 avril 2018.**

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 3 JUILLET 2018

### A. AVIS SUR DES PROJETS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, D'IRISSARRY (2 postes), DE MENDIONDE, DE MONTARDON, DE SAINT-JUST-IBARRE, DE POEY-DE-LESCAR, LE CIAS SAUVETERRE DE BÉARN (2 postes), LES SYNDICATS INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT DE L'ESCOU ET DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE IKAS BIDEA** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces 11 projets.**

## B. AVIS SUR UN PROJET DE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU RPI AMOBA** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics.

Le projet a reçu :

- | D'une part, un **avis défavorable des représentants du personnel** par 4 voix contre (CGT, FO, SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
- | D'autre part, un **avis favorable, à l'unanimité, du collège des représentants des collectivités et des établissements publics.**

## C. AVIS SUR UN PROJET DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GUÉTHARY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité.**

## D. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BUROS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité.**

## E. AVIS SUR DES PROJETS D'ORGANISATION DE SERVICE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les projets des **COMMUNES D'EYSUS, DE GURS, DE JATXOU, DE LAHONTAN, DE MOMAS, DE SEDZÈRE, DE SERRES-SAINTE-MARIE ET LES SIVU LATAILLADE ET OSTIBARRET.**

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES D'AUSSEVIELLE ET DE BOEIL-BEZING** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT, FO),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BASSUSSARRY ET DE RÉBÉNACQ** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 3 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 2 pour (CFDT, FO),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité.**

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LÉE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis partagé** par 2 voix pour (CFDT, FO), 2 voix contre (CGT, SUD/LAB) et 1 abstention (CGT),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LAGOR, DE MAZÈRES-LEZONS, D'OGEU-LES-BAINS, DE POEY-DE-LESCAR, DE RONTIGNON, DE SAINT-JAMMES, DE SAINT-MARTIN D'ARBÉROUE, DE SAUVETERRE DE BÉARN, DE SOURAÏDE, D'UZEIN, LE SIRP CASTEIDE-CAMI-CESCAU-VIELLENAVE D'ARTHEZ, LES SIVU GURE ESKOLA ET IKAS BIDE, LE SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN, LE SYNDICAT MIXTE DES ÉCOLES DE MORLANNE ET CASTEIDE-CANAU** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 4 voix contre (CFDT, CGT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

S'agissant des dossiers de la **COMMUNE DE SOURAÏDE, DU SIVU GURE ESKOLA ET DU SYNDICAT MIXTE DES ÉCOLES DE MORLANNE ET CASTEIDE-CANAU**, le collège des représentants du personnel suggère un maintien du temps de travail à 28 heures de certains postes proches de ce seuil afin de permettre le maintien de l'affiliation à CNRACL des agents concernés.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SAINT-ESTÉBEN** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 3 voix contre (CGT, SUD/LAB), 1 pour (CFDT) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AHETZE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** par 4 voix pour (CFDT, CGT, FO, SUD/LAB) et 1 abstention (CGT),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet du **SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN**.

## G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de la **COMMUNE DE LANNE-EN-BARÉTOUS**.

## H. AVIS SUR UN PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de la **COMMUNE D'ARUDY**. L'avis est assorti de l'observation suivante : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

## I. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ASSON, DE BAIGTS-DE-BÉARN, DE GARLIN, DE LANNE-EN-BARETOUS ET DE SERRES-MORLAÀS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE OU DE MODIFICATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les projets des **COMMUNES D'ESQUIULE, DE LAHOURCADE, DE SERRES-MORLAÀS ET DE SERRES-SAINTE-MARIE**.

## K. AVIS SUR DES PROJETS DE GESTION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BAIGTS-DE-BÉARN, DE MORLANNE, LES SYNDICATS MIXTES DES ÉCOLES DE MORLANNE ET CASTEIDE-CANDAU ET DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET LEURS AFFLUENTS ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## L. AVIS SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les projets de la **COMMUNE DE SERRES-SAINTE-MARIE ET DU SIGOM**.

## M. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE OU DE MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Les projets ont reçu :

- | D'une part, un **avis défavorable des représentants du personnel** par 4 voix contre (CGT, FO, SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT) pour les motifs suivants :
  - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
  - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | D'autre part, un **avis favorable, à l'unanimité, du collège des représentants des collectivités et des établissements publics.**

Ces projets sont les suivants :

COMMUNE D'ARGAGNON	COMMUNE DE MONCAYOLLE
COMMUNE DE BARINQUE	COMMUNE DE MONCLA
COMMUNE DE BARZUN	COMMUNE DE NOGUÈRES
COMMUNE DE BASTANÈS	COMMUNE DE SAINT-ARMOU
COMMUNE DE CASTETPUGON	COMMUNE D'UZEIN
COMMUNE D'ESLOURENTIES-DABAN	CCAS DE MONEIN
COMMUNE D'ESPÈS-UNDUREIN	SIAEP NAVARRENX
COMMUNE DE GAYON	SIVU EVBEV
COMMUNE DE GOTEIN-LIBARRENX	SIVU DU LAYOU
COMMUNE DE JASSES	SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT DE L'ESCOU
COMMUNE DE LACADÉE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU
COMMUNE DE LACQ-AUDÉJOS	SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON ET DE MAULÉON ET LEURS AFFLUENTS
COMMUNE DE LAGOR	SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BÉARN
COMMUNE DE LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	
COMMUNE DE LÉREN	

S'agissant du dossier présenté par la **COMMUNE DE LÉREN**, l'avis du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics est assorti de l'observation suivante :

- | Les critères d'appréciation du complément indemnitaire annuel (page 3, point 3 du rapport) devront exhaustivement être listés dans le projet de délibération,
- | En ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression des primes en cas d'absence (page 5, point c du rapport), une circulaire ministérielle récente en date du 15 mai 2018 prévoit que les primes doivent être versées au prorata de la durée effective du service pendant les périodes de temps partiel thérapeutique. Il conviendrait de tenir compte de cette évolution dans la délibération.

## N. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE PERSONNEL

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE LAGUINGE-RESTOUE ET LE CIAS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité.**

## O. INFORMATION SUR LES SUITES DONNÉES À UN AVIS DU CTI

Mme DÉSSERT indique que lors du CTI du 24 avril 2018, la COMMUNE D'ARGAGNON a présenté un projet d'augmentation du temps de travail pour un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (de 21 heures à 35 heures). La collectivité informe les membres de l'instance, qu'en séance du 6 juin 2018, le Conseil municipal a finalement délibéré pour l'augmentation du temps de travail de l'emploi de 21h à 28h hebdomadaires.

Le Président indique que ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote.

-----

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à 12 heures 30.

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion